Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

ID: 038-213805120-20240418-2024

## DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE VIENNE CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

## **COMMUNE DE TRAMOLÉ**

En exercice

: 13

Présents

:08

Pouvoir Votants

:02

:10

## REGISTRE DESDELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024-04-01

L'an deux mil vingt quatre

Le 18 avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 09 avril 2024

PRESENTS: Jean-Michel DREVET, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, Florence

MANDON, Sylvie SABATIER, Annie PIGNEDE, Marcel BERTHIER, Pascale CHOTEL

EXCUSES: Laure-Paola GUIIVER donne pouvoir à Sylvie SABATIER, Sébastien GUILLAUD donne

pouvoir à Jean-Michel DREVET, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT

Absent: Albane PINEDE

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

## OBJET: PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE TRAMOLE AUX FRAIS DU CENTRE DE LOISIRS **DU MERCREDI**

Monsieur le Maire présente le service qui a été mis en place pour les accueils des enfants les mercredis durant les périodes scolaires. Afin de favoriser et de permettre l'accès aux centres aérés les journées du mercredi durant les périodes scolaires pour les enfants et familles de Tramolé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une aide à la fréquentation des centres de loisirs dont la commune est rattachée (St Anne sur Gervonde – Artas - Sant Jean de Bournay – Savas-Mépin) aux familles résidant sur la commune de Tramolé.

Il propose de subventionner un maximum de 8 journées par année civile par enfant. Au-delà de ces 8 journées subventionnées, les familles auront accès aux centres de loisirs au tarif non subventionné. Cela sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**ACCEPTE, à l'unanimité,** la proposition de Monsieur le Maire.

**AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Jean-Michel DREVET Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus. Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE Visé par le contrôle de la légalité -Certifié exécutoire et Affiché